

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2017

Compte-rendu affiché le : 14 avril 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 29 mai 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2017

N° 17-05-14

OBJET :
Convention RTE –
Enfouissement ligne
aérienne haute tension
63 000 volts.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Muriel ORIOL à Corinne BOICHON – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT – Geneviève NIGAY à Francis LEMERCIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170412-17_05_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2017
Publication : 14/04/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

CONVENTION RTE – ENFOUISSEMENT LIGNE AERIENNE HAUTE TENSION 63 000 VOLTS

Monsieur Alain BLANCHARD, adjoint au Maire, rappelle qu'en collaboration avec RTE, la commune de Saint-Galmier souhaite enfouir une partie de la ligne aérienne haute tension 63 000 volts Montrond-Volvon sur son territoire.

Après une pré-étude menée par RTE, il est proposé à la commune de Saint-Galmier de porter financièrement l'enfouissement des supports 45 à 49, soit 510 mètres linéaires.

Le montant à charge de la commune est estimé à 125 000 € selon la répartition financière suivante :

- Coût des études : 7 000 €
- Coût maximum des travaux : 118 000€

Afin que RTE lance les études pour la réalisation de cette opération, une convention doit être signée entre les deux partenaires. Le contenu de cette convention concerne uniquement la partie étude. Une seconde convention pour les travaux sera signée dans un second temps.

Considérant l'intérêt de voir la réalisation d'un tel projet sur la commune et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (23 voix pour, 4 voix contre) :

- **DECIDE** d'approuver la signature de la convention entre la commune de Saint-Galmier et RTE,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170412-17_05_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2017

Publication : 14/04/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 29 mai 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.